

## ***TERRITORIAUX 63 CFTC*** ***SECTION VILLE DE CLERMONT-FD – CCAS***

### **LE CCAS N'EST PAS UNE ENTREPRISE DU CAC 40**

A la différence des entreprises privées, les 2 principaux moyens de financement du service public sont :



**1 /les impôts et taxes**

**2/ la participation de l'utilisateur** (redevance)

Exemple : les espaces verts, les écoles ou la voirie de circulation de la ville de Clermont-Ferrand sont intégralement financés par l'impôt. En revanche, les cantines scolaires, les piscines de la métropole ou le service de maintien à domicile du CCAS sont financés par l'impôt mais aussi par une participation du bénéficiaire de ces services.

*Le principe général* étant de faire financer le service public par la solidarité de l'impôt et des taxes.

*L'exception* restant de faire participer l'utilisateur par une tarification.

Exemple de choix de financement : le tram est gratuit le week-end (100 % impôt) et payant la semaine (une partie par l'impôt et une partie par la participation de l'utilisateur)

**Certains services publics génèrent des recettes,  
là où d'autres ne représentent qu'une dépense intégrale.**

## LES CHOIX POLITIQUES DE FINANCEMENT DU CCAS

Avec 10,5 Millions d'euros de subventions allouées au budget 2023 du CCAS, la ville a fait le choix de financer 60 % du budget de fonctionnement du CCAS avec l'impôt et les taxes.

Avec environ 6,7 Millions de recettes provenant de la participation des usagers (prestations de service, locations, ventes et divers redevances ou produits), le CCAS prélève 37 % de son financement par une tarification des services rendus aux usagers.

**En maintenant des tarifs très en dessous du marché dans les EHPAD et au service d'aide à domicile, l'autorité territoriale fait des choix de financement du service public.**

## APRÈS LES DISCOURS SUR LES FONCTIONNAIRES COÛTEUX ET FAINÉANTS, VOICI LES FONCTIONNAIRES « DÉFICITAIRES »

Le chauffage dans les classes des écoles publiques est financé par l'impôt.

Si on demandait aux parents de participer aux frais de chauffage (comme pour la cantine), on aurait des recettes qui financent une partie du coût du chauffage, le reste à charge seraient financé par l'impôt.

**Par des éléments de langage inspirés du monde de l'entreprise privée, les technocrates veulent nous faire croire que le reste à charge financé par l'impôt deviendrait un « déficit ».**



### Exemple du service d'aide à domicile du CCAS (SAAD) :

En moyenne le coût d'une heure d'aide à domicile dans le secteur privé est estimé à 33 €. La tarification au CCAS est de 28 € / heure.

La différence de 5 € (33 € - 28 €) n'est donc pas un « déficit » mais un choix politique de financement par l'impôt.

## LA DÉTÉRIORATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL

Avec des conditions de travail dégradées et des méthodes managériales inappropriées, le taux d'absentéisme pour maladie augmente.

Le CCAS ne peut alors plus facturer un service qui n'est plus rendu à ses bénéficiaires, ce qui aggrave encore le manque de recettes.

**En n'investissant pas dans le bien-être au travail  
et en érodant le périmètre de son action sociale,  
le CCAS enferme ses services dans une spirale mortifère**

**DICTON : « SI TU VEUX TUER TON SERVICE PUBLIC,  
TU DIS QU'IL EST « DÉFICITAIRE »**

En montrant du doigt les services dit « déficitaires » (les EHPAD et le service d'aide à Domicile), l'autorité territoriale laisse croire au personnel qu'il n'y a plus de moyens pour les financer et que leur avenir serait compromis !



Les agents doivent alors fournir des efforts supplémentaires : sous-effectif, surcharge de travail, refus de la prime Ségur pour certains, etc. ...

La haute administration relaie lors de réunion d'équipe des discours de management par la peur qui génère un climat anxigène et laisse planer l'ombre de transfert d'activités à d'autres organismes.

**Plutôt que d'accabler les agents en les rendant responsables de « déficits » qui ne sont que des éléments de langage, l'autorité territoriale ferait mieux de les féliciter de faire autant de recettes avec des conditions de travail aussi difficiles, tout en maintenant un niveau de prestation remarquable.**

# CE N'EST PAS AUX AGENTS DE PAYER LES POTS CASSÉS DES CHOIX POLITIQUES DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

Que l'autorité territoriale ne veuille pas augmenter ses tarifs ou ses subventions au CCAS sont des choix qui lui appartiennent souverainement.



En revanche les TERRITORIAUX 63 CFTC, ne laisseront pas faire peser sur les agents les choix politiques de financement des services publics sociaux, en les rendant responsables des déséquilibres dans les modes de financement.

**Pour sortir les agents de leur mal-être, il faut maintenant que  
Monsieur le Maire/Président  
assume clairement ses choix et en informe son personnel.**

**Un climat de travail serein et des effectifs suffisants  
sont essentiels pour garantir aux personnes âgées  
le maintien des prestations sociales  
et un service public de qualité.**

TERRITORIAUX 63 CFTC  
fixe : 04 73 14 10 94  
Portable: 07 51 88 28 31 / 07 68 45 37 00 / 06 62 87 56 40  
Email : [\\_syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr](mailto:_syndicat-cftc@ville-clermont-ferrand.fr)